

#### Déclaration liminaire CFTC CTL du 22-01- 021

Monsieur le Président,

Pour 2021, le tribut de la DRFIP du Loiret s'établit à 17 suppressions d'emplois, ce qui représente quasiment le double des suppressions d'emplois de l'an dernier.

Pourtant au cours de l'année 2020, la DGFIP a dû faire face à de nouveaux défis induits par la pandémie se rapportant aux :

- nouvelles missions dont la gestion du fonds de solidarité ;
- missions prioritaires du SPL dans leurs rapports avec les collectivités locales et les hôpitaux ;
- missions existantes déclarées prioritaires comme l'aide de personnels hors SIP pour la campagne d'impôt sur le revenu pour laquelle ils se sont auto-formés et ont développé de nouveaux moyens de communication afin de pouvoir répondre correctement aux questions des usagers...

Malgré tous les efforts consentis par les agents, la facture de 17 emplois n'a pas été allégée. Le contrat d'objectifs et de moyens est déroulé en faisant abstraction des conséquences de la pandémie.

Aujourd'hui, le contexte sanitaire est toujours préoccupant et oblige les agents à une continuelle adaptation. On ne peut pas justifier les suppressions d'emplois en invoquant les contraintes budgétaires et les gains de productivité et en faisant abstraction des agents. Ces suppressions d'emplois ont un impact sur la vie des agents en général et les conditions de vie au travail en particulier.

Ces changements touchent la plupart des filières. Certains agents de petites trésoreries et de futurs SGC ont été et sont toujours fortement sollicités afin que le nouveau réseau de proximité puisse être mis en place selon le calendrier établi dans le monde d'avant. Aussi, sur le même rythme, est prévu en septembre 2021, une expérimentation sur la centralisation des missions de recouvrement forcé qui interroge quant à l'avenir des missions des postes existants.

En conclusion les agents, qui ont fourni des efforts considérables en 2020, doivent faire face aux contraintes imposées par les restructurations en 2021 et auraient légitimement souhaité qu'une pause soit faite et que des explications sur l'évolution des missions dévolues à la DGFIP soient données.

Les agents ont besoin de se projeter dans l'avenir en ayant une vision au minimum à moyen terme.

La CFTC se fait à nouveau le porte-parole des agents en réclamant une communication claire et exhaustive sur l'avenir de la DGFIP et de ses missions.

Par conséquent, la CFTC DGFIP Loiret ne saurait cautionner une réorganisation du service public qui contribue à faire émerger un département partagé en deux territoires : Orléans et Montargis à long terme.

Nous vous remercions pour votre écoute.

**Secrétaire départementale : Sylvie SAMAT. Division des professionnels et du contrôleP1 Cité Coligny**

**E-mail : [cftcdgfip045@gmail.com](mailto:cftcdgfip045@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.cftc-dgfip.fr>**

**CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF**